RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

**Commune recherchée :**

22120 Hillion

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

## 7 Risques naturels identifiés :

| | |
|---|---|
| INONDATION | sur ma commune : EXISTANT |
| REMONTÉE DE NAPPE | sur ma commune : EXISTANT |
| RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI) | sur ma commune : EXISTANT |
| SÉISME | sur ma commune : FAIBLE |
| MOUVEMENTS DE TERRAIN | sur ma commune : EXISTANT |
| RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES | sur ma commune : MODÉRÉ |
| RADON | sur ma commune : IMPORTANT |

## 2 Risques technologiques identifiés :

| | |
|---|---|
| POLLUTION DES SOLS | sur ma commune : CONCERNÉ |
| RUPTURE DE BARRAGE | sur ma commune : CONCERNÉ |

# Risque d'inondation sur Hillion

## Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

### Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

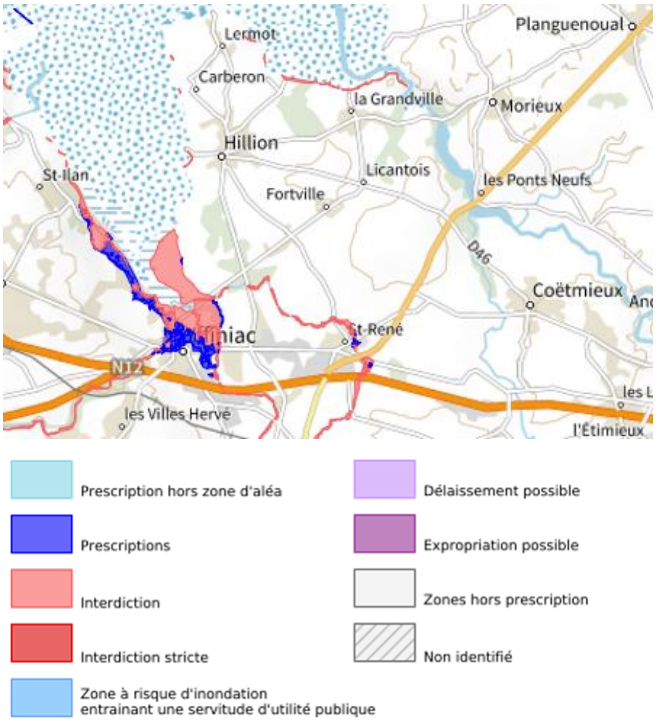


## Informations détaillées :

### PPRN : PPRl-i de la baie de St-Brieuc (22DDTM20110002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRl-i de la baie de St-Brieuc a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 14/10/2011
Date d'approbation : 28/12/2016
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

# Risque d'inondation sur Hillion

## AZI : AZI 2 Submersion Marine

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

## PAPI : PAPI - Saint-Brieuc

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2023_0001.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

## DDRM : DDRM22

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau

### 6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|---|---|---|---|
| INTE2217496A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 03/06/2022 | 02/07/2022 |
| INTE2027600A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 01/10/2020 | 14/11/2020 |
| INTE2000953A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 15/11/2019 | 29/01/2020 |
| IOCE1015123A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 28/02/2010 | 26/06/2010 |
| INTE9900627A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1999 | 30/12/1999 |
| INTE9400127A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 13/10/1993 | 24/03/1994 |

# Risque de remontées de nappe sur Hillion

## Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

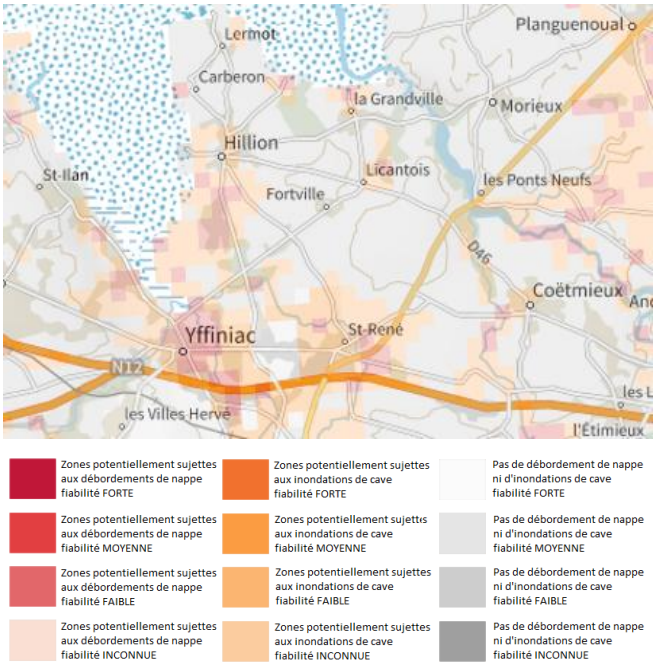


### Informations détaillées :

#### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

#### PAPI : PAPI - Saint-Brieuc

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2023_0001.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par submersion marine
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risques côtiers sur Hillion

## Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression,déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

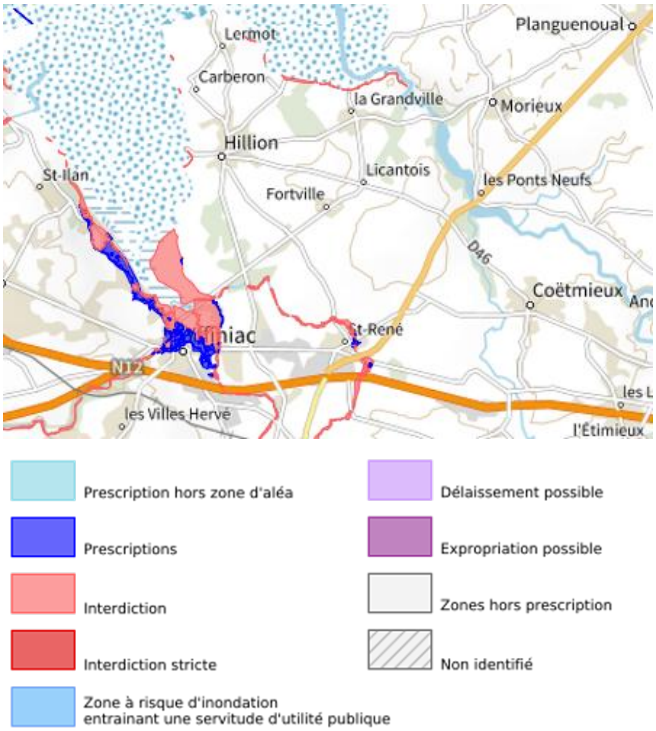


### Informations détaillées :

**PPRN : PPRl-i de la baie de St-Brieuc (22DDTM20110002)**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRl-i de la baie de St-Brieuc a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 14/10/2011
Date d'approbation : 28/12/2016
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

# Risques côtiers sur Hillion

## PAPI : PAPI - Saint-Brieuc

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2023_0001.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

## DDRM : DDRM22

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par submersion marine

### 1 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|---|---|---|---|
| INTE9900627A | Chocs Mécaniques liés à l'action des | 25/12/1999 | 30/12/1999 |

# Risque de séisme sur Hillion

## Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

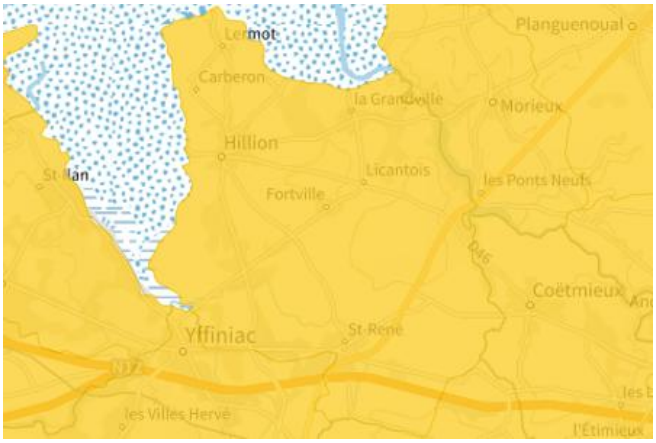


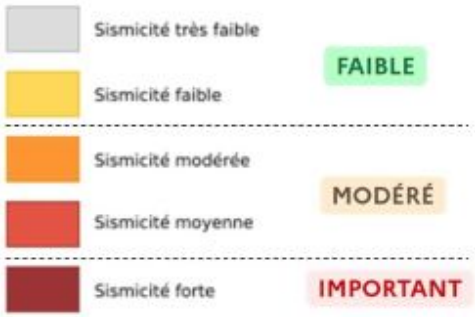


### Informations détaillées :

**DDRM : DDRM22**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

**SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Hillion

## Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

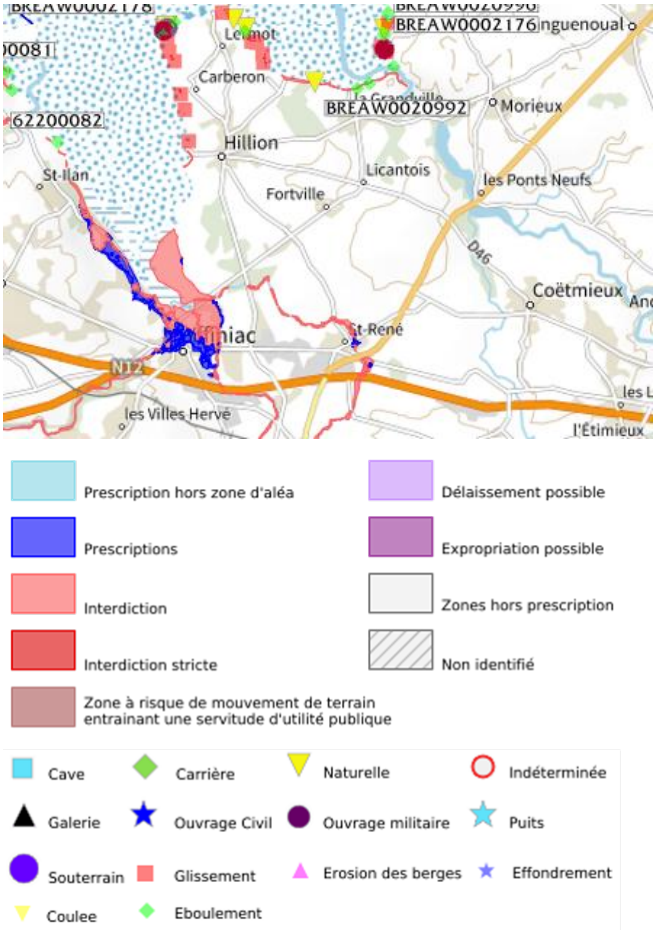


### Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

### Informations détaillées :

**PPRN : PPRl-i de la baie de St-Brieuc (22DDTM20110002)**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRl-i de la baie de St-Brieuc a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Recul du trait de côte et de falaises
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 14/10/2011
Date d'approbation : 28/12/2016
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

# Risque de mouvements de terrain sur Hillion

## DDRM : DDRM22

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
- Glissement de terrain
- Recul du trait de côte et de falaises
- Tassements différentiels

## 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|---|---|---|---|
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999 |

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Hillion

## Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

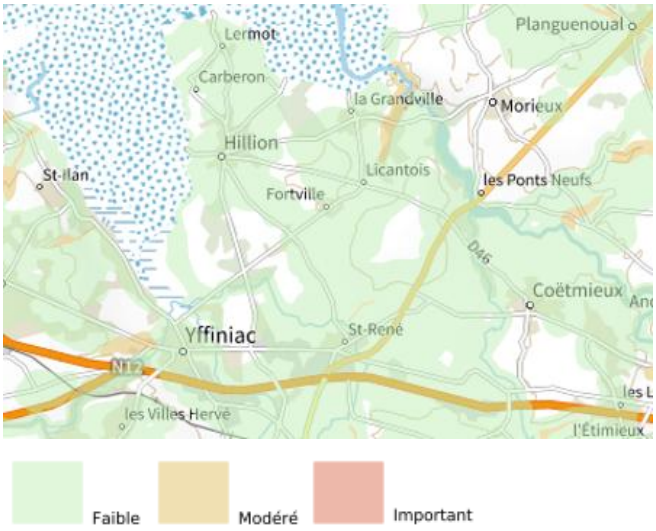


### Informations détaillées :

**RGA : Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

# Risque radon sur Hillion

## Risque sur la commune IMPORTANT

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

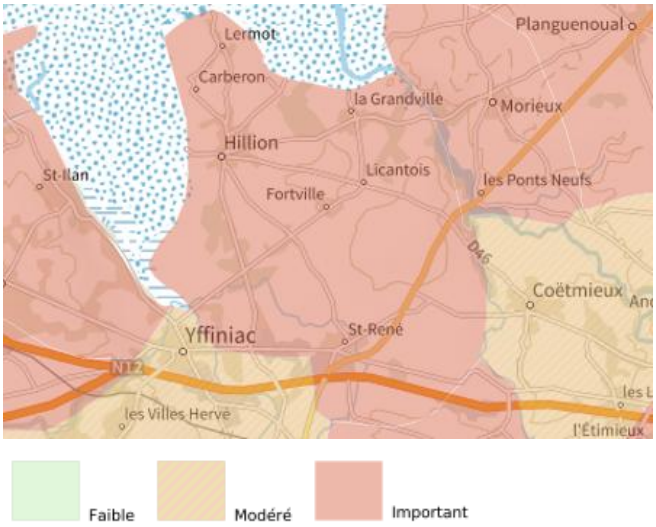


### Informations détaillées :

**RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations**

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de pollution des sols sur Hillion

## Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 6 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 6 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 28 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

### Informations détaillées :

**SIS :**

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

# Risque rupture de barrage sur Hillion

## Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

### Informations détaillées :

**DDRM : DDRM22**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Rupture de barrage

# Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

17 mouvements de terrain recensés dans la commune

| Identifiant | Type | Lieu |
|---|---|---|
| 62200049 | Glissement | |
| 62200050 | Glissement | |
| 62200051 | Glissement | |
| 62200052 | Glissement | |
| 62200053 | Chute de blocs / Eboulement | |
| 62200054 | Chute de blocs / Eboulement | |
| 62200069 | Glissement | |
| 62200070 | Glissement | |
| 62200071 | Chute de blocs / Eboulement | |
| 62200072 | Glissement | |
| 62200073 | Chute de blocs / Eboulement | |
| 62200074 | Glissement | |
| 62200075 | Chute de blocs / Eboulement | |
| 62200076 | Glissement | |
| 62200077 | Glissement | |
| 62200078 | Glissement | |
| 62200079 | Glissement | |

# Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

6 cavités recensées dans la commune

| Identifiant | Type | Nom |
|---|---|---|
| BREAW0002177 | ouvrage militaire | Hillon_1 |
| BREAW0002178 | ouvrage militaire | Hillon_2 |
| BREAW0020992 | naturelle | Hillion_3 |
| BREAW0020993 | naturelle | Hillion_4 |
| BREAW0020994 | naturelle | Hillion_5 |
| BREAW0020995 | naturelle | Hillion_6 |

# Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

6 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

| Identifiant | Nom établissement | Statut instruction |
|---|---|---|
| SSP000241001 | Ancien stockage de déchets de marées noires de Bon Abri | Clôturée |
| SSP000225101 | Ancienne décharge des Grèves du Pont du Gué Plat | Clôturée |
| SSP000225301 | Ancienne décharge des Aubiers | Clôturée |
| SSP000225501 | Ancienne décharge du Fiche | Clôturée |
| SSP000225001 | Ancienne décharge des Grèves de Fontreven | Clôturée |
| SSP000127601 | Ancienne décharge de la Ville Indeloup | Clôturée |

# Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

28 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|---|---|---|---|
| SSP4103343 | BRETAGNE OCCASIONS P.L. Sté -sortie | En arrêt | |
| SSP4094535 | DU FOU DE KERDANIEL LOUIS (chiens) | En arrêt | |
| SSP3807243 | | En arrêt | |
| SSP3807000 | | En arrêt | |
| SSP3806999 | | En arrêt | |
| SSP3806998 | | En arrêt | |
| SSP3806997 | | En arrêt | |
| SSP3806996 | Relais d HILLION | Indéterminé | |
| SSP3806995 | | Indéterminé | |
| SSP3806768 | Maison d'acceuil specialisee, | Indéterminé | |
| SSP3806286 | | En arrêt | |
| SSP3806226 | | En arrêt | |
| SSP3806055 | | En arrêt | |
| SSP3806003 | | En arrêt | |
| SSP3805646 | | Indéterminé | |
| SSP3805496 | | En arrêt | |
| SSP3805495 | | En arrêt | |
| SSP3805494 | | En arrêt | |
| SSP3805493 | | En arrêt | |
| SSP3804998 | Decharge de Granville | En arrêt | |
| SSP3804945 | station Total | En arrêt | |
| SSP3804857 | Bon Abri - Site de stockage de déchets | En arrêt | |
| SSP3804856 | Billemont - Site de stockage de déchets | En arrêt | |
| SSP482023 | GAEC DE CARQUITTE | En arrêt | |
| SSP482019 | SCEA LES CHAMPS | En arrêt | |
| SSP482011 | GAEC DES MARAIS | En arrêt | |
| SSP468073 | SAUER (Sté) | En arrêt | |
| SSP463541 | GARNIER | En arrêt | |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

## QUE FAIRE EN CAS D'...

# INONDATION ?

**Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.**

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation

**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE,** 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

**RESTEZ À L'ABRI,** n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS



Édité le 17/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

QUE FAIRE EN CAS DE...

# SÉISME ?

**Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).**

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

## Après les secousses

**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS